




CONTACTS



**vous pouvez contacter
la DDT / SADR :**

ddt-telepac@loiret.gouv.fr

 **02 38 52 46 97
02 38 52 48 52**

Téledéclaration 2022



PAC

■ Depuis le 01/01/2022, les éleveurs peuvent effectuer sur le site Telepac leurs demandes d'aides animales 2022. Le site [Telepac](#) permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de la modifier, et de consulter [les notices](#).

■ Pour les aides ovines et caprine, la télédéclaration sera ouverte jusqu'au 31/01/2022. Pour les aides aux bovins allaitants et laitiers et pour les aides aux veaux sous la mère, la télédéclaration sera ouverte jusqu'au 16/05/2022.

→ Pour plus de détails : [site du ministère de l'Agriculture](#)

DOSSIERS PAC 2022



AIDES OVINES ET AIDE CAPRINE
1^{er} janvier → 31 janvier 2022



AIDES BOVINES ABA/ABL, VEAUX SOUS LA MÈRE
1^{er} janvier → 16 mai 2022



AIDES SURFACES
1^{er} avril → 16 mai 2022

POUR VOUS AIDER :

APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTÉ FIXE

▶ N°Vert **0 800 221 371**

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr

→ **LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE**



© Yannick Boussois / Reza

CONTACTS

Aides 1^{er} pilier et assurance
récolte :
ddt-telepac@loiret.gouv.fr

MAEC BIO :
ddt-rdr-surf@loiret.gouv.fr

Païement des aides PAC 2021



PAC

■ Bilan des paiements des aides PAC 2021.

Le 22/12/2021, a eu lieu le deuxième versement du solde des aides PAC (aides découplées, ICHN, aides animales). À cette date, le montant total versé aux exploitants agricoles du Loiret s'élève à 75,2 millions d'€, pour 2 659 bénéficiaires.

Ainsi, la quasi totalité de ces aides sont désormais payées.

Les futurs versements de janvier-février concerneront en particulier le solde des aides bovines, l'assurance-récolte et les aides couplées végétales. Viendront ensuite les versements pour MAEC et BIO.



CONTACTS

ddt-sadr@loiret.gouv.fr

 02 38 52 46 71

Plan de relance - Serres



INVESTISSEMENT

■ Une nouvelle aide nationale liée au plan de relance va être ouverte prochainement sur le site de FranceAgriMer dans la rubrique " aléas climatiques ". Cette aide concerne les serres simples ou multi-chapelles, tunnels simples ou multi-chapelles, la main d'œuvre, le chauffage...

Le dispositif sera clôturé dès que les crédits (10 millions d'€) auront été consommés.

La téléprocédure sera disponible très prochainement sur :

 www.franceagrimer.fr

→ Le taux d'aide est de 30 %, augmenté de 10 % pour les JA.



© Yannick Boussois / Reza

CONTACTS

ddt-dpu@loiret.gouv.fr

 02 38 52 46 95

Aide remboursable - Gel 2021



VITI

■ Suite aux dégâts liés au gel d'avril 2021, un dispositif d'aide sous forme d'avance remboursable est ouvert pour les entreprises et coopératives de vinification (y compris les exploitations agricoles qui).

Les demandes d'aides doivent être déposées en format papier à la DDT avant le 11 février 2022.

→ Le formulaire à remplir ainsi que les détails concernant les critères d'éligibilité sont à consulter sur le site :

 www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

 www.loiret.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Loiret - Service agriculture et développement rural
131 rue du Faubourg Bannier 45 042 Orléans Cedex - Tél. : 02 38 52 46 85 - Courriel : ddt-sadr@loiret.gouv.fr